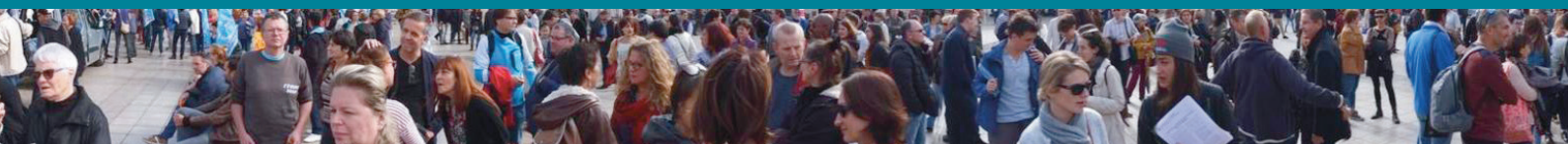


# OSONS, L'ÉDUCATIF

> LE JOURNAL DU SNPES-PJJ/FSU SUR LA RÉGION GRAND CENTRE



## SOMMAIRE

1

Édito

2 - 3 - 4 - 5

Actualités en région

5

À lire absolument

6

Quatre question à ...

7

Brèves

Créé en 1947, le SNPES-PJJ/FSU rassemble toutes les catégories de personnels. Le syndicat est membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

Combatif, unitaire et démocratique, il agit pour la défense des agents et revendique l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des salaires et des statuts.

Représentatif, il siège au sein de toutes les instances de concertation pour y défendre une Protection judiciaire de la jeunesse qui soit véritablement au service de l'éducation.

## ÉDITO

### PJJ : TOUJOURS PLUS D'ARGENT ... POUR L'ENFERMEMENT !

Triste record pour la justice des mineurs, au mois de juin 2018, 893 jeunes mineur-es étaient incarcéré-es en France, un chiffre jusqu'alors jamais égalé. Ajoutez les jeunes majeur-es détenu-es pour des faits de minorité et celles et ceux placé-es en CEF, le résultat n'en est que plus effarant. En effet, derrière ce chiffre, c'est d'une véritable politique répressive et liberticide dont il est question et que nous ne cessons de dénoncer année après année. L'annonce de l'ouverture de 20 nouveaux centres fermés, d'un EPM et de 15000 places de prisons ne fait que consolider notre analyse. La priorité du Gouvernement Macron est clairement donnée à l'enfermement, au détriment des structures éducatives, dans la droite ligne de la politique menée aussi bien par les gouvernements de droite que ceux de Hollande. Pour le SNPES-PJJ/FSU, choisir l'enfermement comme seule réponse aux actes délinquants c'est réduire les jeunes aux faits qu'ils peuvent commettre, sans se donner les moyens et le temps d'élaborer un accompagnement pluridisciplinaire en matière éducative, psychologique et d'insertion leur permettant de construire un autre parcours possible. Aussi, le projet de création de deux nouveaux centres fermés en Grand Centre, l'un

public près de Besançon et l'autre associatif en Touraine n'est pas rassurant. Pour cause, notre grande inter région, qui dispose d'ores et déjà de plusieurs CEF, qu'ils soient publics ou associatifs, n'a que trop souvent été le théâtre de ce que ces structures peuvent engendrer, tant pour les jeunes que sur les équipes. Sans naturellement tirer les leçons de ce que nous avons connu, notre administration se rue dans sa réponse à l'appel d'offre national. Seuls satisfaits de cette annonce, certains parqueters des territoires qui entrevoient la possibilité d'enfermer des jeunes dès 13 ans. Le centre fermé tend de plus en plus à devenir le lieu de placement dominant. Les professionnel-les de la région se souviennent des fermetures successives de nombreux hébergements collectifs ces dernières années, suite à la véritable saignée orchestrée sous la présidence Sarkozy sur les services éducatifs de la PJJ. Au quotidien, ils dénoncent les difficultés pour trouver des lieux de placement adaptés pour exercer un accompagnement éducatif de qualité, au plus près des jeunes et de leurs familles. En cette rentrée et dans la perspective des élections professionnelles du 6 décembre, nous continuerons à mener la lutte, pour que la « primauté à l'éducatif », principe fondateur de l'ordonnance de 1945 ne devienne pas qu'un vœu pieux mais reste le fondement de toutes les prises en charge.

Philippe Aymard,  
Mathieu Moreau

# ACTUALITÉS DE L'INTER RÉGION

## CEF DE DREUX : UNE FERMETURE ... ET DE NOMBREUSES QUESTIONS !

→Au cours de l'année, la section territoriale 45/28 du SNPES-PJJ/FSU a interpellé la Direction Territoriale sur plusieurs sujets et notamment sur la situation du CEF de Dreux... la réponse fut relativement vague et l'administration s'est juste contentée de nous faire part de la suspension de l'activité.

Lors d'une audience inter-syndicale à la DT à Orléans le lundi 12 mars 2018, notre syndicat a questionné la Directrice sur la situation du CEF de Dreux car nous avons été plus que surpris d'apprendre dans les journaux la mise en examen de plusieurs cadres de l'association pour détournement d'argent. Le SNPES aurait préféré avoir des éléments de communication de la part de la Direction locale ou Inter-Régionale dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

La Directrice Territoriale nous a répondu (voir notre compte rendu d'audience.

sur le site internet) que « de nombreux dysfonctionnements ont été relevés lors du contrôle : problèmes en cuisine, stockage des aliments, secrétariat, comptabilité, dossier des jeunes, circulation de l'information...Et qu'il y avait nécessité de remettre au travail et en réflexion le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil....Il nous a également été précisé que des carences en termes de formation des personnels avaient été soulevées ».

Malgré l'ensemble de ces constats, la Directrice nous a précisé défendre le maintien du CEF de Dreux, qui selon l'administration répond à un réel besoin. Selon l'article paru dans le journal régional, l'Écho Républicain du 19 juin 2018 (visible sur notre site), basé sur des sources judiciaires, trois des dirigeants de l'association Diagrama-France, gestionnaire du CEF de Comteville, sont mis en examen pour abus de confiance et escroquerie. Le Président de l'association l'est également... Les subventions publiques du Ministère de

la Justice destinées à la prise en charge des douze mineurs placés et au développement des projets de réinsertion pour ces jeunes, semblaient finir dans « les poches » des « professionnels » chargés de leur accompagnement.

Suite aux contrôles de la PJJ, la Préfète d'Eure-et-Loir a pris un arrêté de suspension d'activité à l'encontre du centre fermé de Dreux, le lundi 5 février 2018. Les services de la PJJ se sont inquiétés des défaillances éducatives du centre : « multiplications des fugues des mineurs, présence de stupéfiants à l'intérieur de la structure, bagarres entre les jeunes mais également violences présumées des adultes contre les jeunes et des mineurs contre les éducateurs ». Les jeunes ont donc été réorientés vers d'autres prises en charge suite à la suspension d'activité de l'établissement. Face à ce tableau, la Préfète Madame BROCAS avait donné quatre mois à l'équipe du CEF pour proposer un projet éducatif solide : « Ils ont rendu le rapport

trois jours avant la fin de la période de suspension. Un délai trop court pour que la PJJ puisse se prononcer sur son caractère sérieux ou non. J'ai décidé de prolonger l'arrêté de suspension de deux mois. Le temps pour la PJJ de faire le travail de vérification ». La journaliste qui a rédigé cet article, nous à confirmé que ni la DT, ni la DIR n'ont demandé un droit de réponse au journal pour contredire cet article. Aujourd'hui, le CEF est toujours fermé. Aucune communication officielle sur sa fermeture n'a été faite par notre administration.

Le SNPES-PJJ/FSU est inquiet des dérives qui se sont opérés dans cet établissement habilité auxquels la justice confiait la prise en charge des jeunes. En 2014, notre section dénonçait déjà des pratiques inacceptables au sein de cette structure. Après la fermeture

du CEF d'Autun et maintenant celui de Dreux, nous ne pouvons que déplorer et constater des insuffisances graves dans les prises en charge des mineurs. Depuis longtemps déjà, nous affirmons que les CEF n'apportent pas une réponse éducative aux difficultés des adolescents et qu'ils sont contre-productifs dans la lutte contre la récidive. Combien faudra-t-il encore de scandales de ce genre avant que le Ministère de la Justice tire un trait sur ce type d'établissements et prenne la seule mesure raisonnable et courageuse: fermer les centres fermés et créer des établissements diversifiés et innovants pour les prises en charge des jeunes sous main de justice.

Section 28-45

## N.B.I EN UEHC : LA FIN D'UNE INJUSTICE

Information importante concernant les agents travaillant en hébergement : une récente note de l'administration centrale (21.06.18) vient mettre fin à des années d'inégalité de traitement entre les personnels. En effet, alors que dans la même UEHC, des personnels pouvaient toucher la N.B.I et d'autres non, il est aujourd'hui demandé de procéder à son versement pour l'ensemble des agents dont l'unité y ouvre droit, et ce, de façon rétroactive dans la limite de quatre ans.

Au vu des nombreux contentieux au tribunal administratif sur ce point, des agents, souvent accompagnés par notre organisation syndicale, ont d'ores et déjà pu être entendus dans leur demande.

## 71 : FEU NOURRI SUR L'INSERTION !

Depuis un an, les possibilités pour les jeunes en difficultés de Saône-et-Loire d'être pris en charge par des structures spécialisées sur le plan de l'insertion, se sont réduites comme peau de chagrin.

En raison de baisses drastiques dans les budgets du conseil départemental, trente places d'accueil de jour ont été fermées à l'association du Prado, et le CEVAM (partenariat PJJ-CD-PRADO) qui accueillait une dizaine des jeunes, a fermé à MACON. Et comme tous les jeunes que nous suivons ne sont pas accessibles au droit commun, ce sont de précieuses solutions qui viennent de disparaître.



**EXCLUSIF**

**LE GOUVERNEMENT  
QUAND ON PARLE  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
DES FONCTIONNAIRES.**

## UN APPARTEMENT FAMILIAL À L'UEHC DE CHARTRES



> Dans notre journal, nous dénonçons bien souvent la dégradation des conditions de travail dans nos services, le manque de moyens, des initiatives du Gouvernement hautement contestables comme le développement du programme CEF... Mais nous avons fait le choix aussi de faire des propositions éducatives, de donner la parole aux professionnels ou de valoriser et de faire connaître des initiatives originales et qui font sens pour les jeunes et les familles : en voici une développée par l'EPE-UEHC de Chartres particulièrement intéressante.. .

Depuis plusieurs années, l'UEHC de Chartres fait du maintien des liens familiaux un axe de travail prioritaire. En effet, chaque jeune placé dispose de ressources familiales différentes, que l'équipe éducative sollicite à chaque étape du placement du jeune.

Il s'agit également, et au regard des dispositions légales (notamment les attendus de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale), de repositionner

les parents dans leur rôle de titulaires de l'autorité parentale, et de les faire devenir acteurs de cette prise en charge, notamment en les accompagnants en fonction de leurs besoins et difficultés.

L'UEHC de Chartres propose donc un projet innovant d'aide, de soutien et d'accompagnement à la parentalité avec cet ancien appartement de fonction transformé avec l'aide des jeunes

L'objectif principal de cette nouvelle modalité d'accompagnement est le soutien à la parentalité et le travail autour des relations intrafamiliales. L'idée étant d'assurer un retour progressif au domicile dans des conditions les plus sereines et les plus sécurisantes possibles.

Les familles et les jeunes qui en bénéficient sont :

\* Le mineur dont la famille (au sens large) ne peut pas l'accueillir chez elle (victime(s) présente(s) au domicile, impossibilité pour le jeune de se rendre au domicile familial en raison d'une interdiction (ex : CJ).

\* Le mineur inscrit dans un cadre familial conflictuel, et qui présente des difficultés à respecter le cadre posé par les parents.

\* Le mineur dont les relations et interactions intrafamiliales sont dégradées.

\* Le mineur dont les parents sont éloignés géographiquement.

\* Enfin, les mineurs pour lesquels une observation et évaluation apparaissent nécessaires avant tout retour au domicile.

L'appartement fait environ 70 mètres carrés et dispose : d'une cuisine, d'un espace de vie, de 3 chambres (linge de maison à disposition), d'un WC et d'une salle de bain.

La durée d'occupation peut être de 1 à 5 jours (4 nuits) maximum, les accueils des familles peuvent se faire sur des temps :

\* En semaine (à privilégier pour les familles et mineurs sans insertion)

\* Les week-ends

\* Durant les vacances scolaires.

Régis Gardet

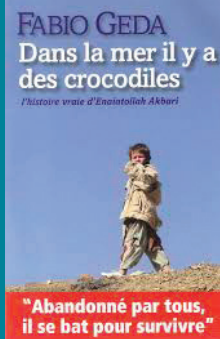
## CEF DE FRAGNY

Au mois de Janvier, le maire d'Autun annonçait le non-renouvellement du bail du centre éducatif fermé de Fragny, géré par l'association Sauvegarde 71, utilisant des arguments maintes fois utilisés par le SNPES-PJJ. Notre section, parfois sous la menace de sanctions disciplinaires de la part de l'administration, dénonce depuis longtemps le fonctionnement de cet établissement, qui a connu plusieurs fermetures temporaires en raison d'événements graves.

Notre organisation syndicale s'est toujours prononcée, dès l'annonce du projet, contre l'ouverture de ce type de centre, considérant qu'ils n'avaient d'éducatif que le nom et qu'ils ne répondent pas à la problématique des enfants pris en charge. Ces structures ne sont pas éducatives et de fait sont génératrices de violences institutionnelles. Créées au départ comme une alternative à l'incarcération, elles sont devenues au contraire des pourvoyeuses des maisons d'arrêt.

Le CEF a cessé de fonctionner en juin et le SNPES-PJJ/FSU 21/71 a fait la proposition que cette fermeture soit l'occasion d'une réorientation des moyens vers d'autres formes de prise en charge: AEMO, Hébergement Diversifié ou Insertion vu les manques sur la Saône et Loire. Hélas la PJJ comme la Sauvegarde 71 persistent dans leur projet: les médias viennent d'annoncer l'achat d'un château à Chardonnay et des travaux de mise aux normes pour un million d'euros. Imaginez ce qu'il serait possible de faire avec une telle somme pour les jeunes du département!

## À LIRE ! (ABSOLUMENT)



→ Dans la mer, il y a des crocodiles

L'histoire vraie d'Enaiatollah Akbari, Fabio GEDA, traduit de l'italien par Samuel Sfez, Liana Levi piccolo, 2012

En ces temps de démagogie sécuritaire anti-étranger en Europe comme dans notre pays, il est malheureusement trop rare de lire un livre dont le contenu fait honneur au genre humain. « Dans la mer, il y a des crocodiles » est de ceux là. Fabio GEDA, Éducateur et collaborateur de La Stampa en Italie, a publié deux romans avant d'entendre Enaiatollah Akbari raconter son histoire il y a quelques années au Centre Interculturel de Turin. Bouleversé par son récit, il prend la décision de bâtir un livre à quatre mains avec le jeune homme. Le jeune Enaiat est issu de l'ethnie minoritaire hazara de confession chiite, en but aux persécutions dans son pays l'Afghanistan, majoritairement sunnite. Pour le protéger, sa mère l'abandonne de l'autre côté de la frontière, au Pakistan. Commence alors pour l'enfant, âgé de 10 ans, un périple de cinq ans pour rejoindre l'Italie en passant par l'Iran, la Turquie et la Grèce.

Ce qu'il a vécu, est un bon exemple de ce que traversent tous ces réfugiés qui fuient leurs pays pour échapper à la guerre, la misère ou les persécutions. Louer ses services contre un bol de soupe, passer les frontières dissimulé dans le double-fond d'un camion, braver la mer en canot pneumatique, voilà son quotidien.

Il fera de belles rencontres pendant son périple, aidé par des gens de peu et parfois sera aussi victime d'exploiteurs, policiers ou passeurs. Son histoire se finit bien mais combien d'autres se noient en mer, sont réduits en esclavage ou pour ce qui nous concernent en France, sont au mieux pris en charge par les départements mais encore trop souvent laissé à la rue.

Ce témoignage nous rappelle que nous avons à faire à des réfugiés dont de nombreux enfants en danger et non à des « envahisseurs » : nous sommes tous des êtres humains et des citoyens du monde. Il est temps que les pouvoirs publics mettent en place une véritable politique d'accueil et de prise en charge digne de la fameuse « patrie des droits de l'homme ». Pour l'instant, on est loin du compte !

Philippe Aymard

### NOÉLIE TYRODE, ÉDUCATRICE EN CHARGE DE MNA



Peux-tu s'il te plaît, te présenter en quelques mots, ainsi que ta structure.

Je suis éducatrice spécialisée, diplômée en 2012 à l'IrteSS de Dijon. En parallèle, je termine un Diplôme Universitaire en Droit des Etrangers à la fac de droit de Lyon 2.

Actuellement, je suis salariée dans l'association des PEP 39. Je travaille dans le Service d'Accompagnement Extérieur des Mineurs Isolés Etrangers (SAEMIE) qui se situe à Dole. Nous accueillons 21 jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) âgés de 16 à 18 ans, répartis dans 6 appartements semi-autonomes. Notre équipe se constitue de 5 travailleurs sociaux (ES, ME, AMP et AES) d'une psychologue et d'une chef de service. En quelques mots, notre accompagnement est axé sur l'autonomie des jeunes en vue de leur sortie du dispositif à leur majorité.

Cela passe par l'intégration scolaire et professionnelle, l'accompagnement à la vie quotidienne (tenue d'un logement, gestion d'un budget, réalisation des courses...) le suivi médical et psychologique, et, également, l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches de régularisation de séjour.

Quels sont selon toi les points forts de votre projet associatif, vos valeurs ?

L'association des PEP a pour valeurs la solidarité, l'égalité, la citoyenneté et la laïcité. L'association souhaite promouvoir une société inclusive pour tous. De plus, c'est une association centenaire qui bénéficie d'une large implantation sur le territoire et qui semble populaire auprès du grand public.

Plus particulièrement concernant l'accueil des MNA, on constate que les conditions d'accueil de nombreux départements sont déplorables. Certains conseils départementaux semblent parfois oublier leur mission de protection de l'enfance...

Je dirais que les PEP 39, et le département du Jura, ont fait le choix d'offrir des conditions d'accueil satisfaisantes à ces jeunes et de répondre à leur besoin de protection.

Quelle relation pouvez-vous entretenir avec les différents services de l'État en lien avec ces jeunes ?

Au sein du SAEMIE, nous sommes en lien avec des services de l'Etat comme l'éducation nationale pour la scolarisation des jeunes ou la Préfecture pour les demandes de titre de séjour.

Jusqu'à présent, notre collaboration avec l'Education Nationale se passe bien. Chaque jeune réussit à obtenir une place en collège ou lycée. Toutefois, on peut noter que pour des jeunes n'ayant peu ou jamais été scolarisés, l'Education Nationale n'a que peu de solutions à proposer. Cela nous amène à trouver des solutions alternatives.

Concernant la Préfecture, nous sommes tributaires des changements de Préfet, de consignes internes, du climat concernant les questions migratoires en général... Avec nos 4 années de recul aujourd'hui, je dirais que nous sentons un certain durcissement au guichet de la Préfecture qui se montre plus pointilleuse.

À quelles difficultés êtes vous le plus souvent confrontés ?

Nos principales difficultés sont majoritairement liées à la sortie des jeunes de notre service à leur majorité.

En effet, certains jeunes arrivent à plus de 17 ans. De fait, notre temps d'accompagnement est alors très restreint et toutes les démarches s'enchaînent rapidement. Ce décalage entre le temps administratif et le temps psychique des jeunes est parfois difficile à gérer, tant pour eux que pour nous.

On peut aussi évoquer les problèmes rencontrés pour trouver un hébergement à leur sortie. A l'heure actuelle, la totalité des jeunes bénéficient d'un Contrat Jeune Majeur et intègrent le FJT de Dole. Mais, ce dernier est saturé et n'a plus de places disponibles.



La solidarité en action

## LOCAUX DE DOLE : LA MOBILISATION PAIE !

Cela nous amène à nous questionner quant aux possibilités d'orientation des jeunes à leur sortie. Cette réflexion est à mener avec le Conseil Départemental. Enfin, j'ajouterai que la prise en charge psychologique, voire psychiatrique, des jeunes est encore largement perfectible. A titre d'exemple, notre psychologue n'intervient qu'à 25 % ETP pour 21 jeunes. Il existait à Dole une consultation transculturelle, mais qui a malheureusement cessé d'exister. Il devient difficile de trouver des relais extérieurs capables d'assurer un suivi régulier prenant en compte l'aspect transculturel et les traumatismes de l'exil.

Propos recueillis par Mathieu MOREAU

Depuis le mois de février dernier, la section Franche-Comté du SNPES-PJJ/FSU n'a eu de cesse d'interpeller l'administration à tous les niveaux pour dénoncer le non renouvellement du bail locatif qui permettait aux agents de l'UEMO du Jura, située à Lons le Saunier, d'intervenir au plus près des familles et des jeunes du secteur. Grâce à une forte mobilisation des personnels et du syndicat (communiqué de presse, interpellation des pouvoirs publics et des élus locaux, grève des agents ...) notre administration a enfin pris la mesure de la situation et une convention est sur le point d'être signée avec l'agglomération pour la mise à disposition de locaux, mettant fin à l'accueil provisoire et précaire au sein

du SPIP, solution que nous dénonçons également. (Annonce du DIR au CTIR du 6 septembre) Il aura fallu attendre plus de six mois pour que l'administration sorte enfin de sa logique comptable et prenne réellement en compte les spécificités de ce territoire et les besoins qui en découlent.

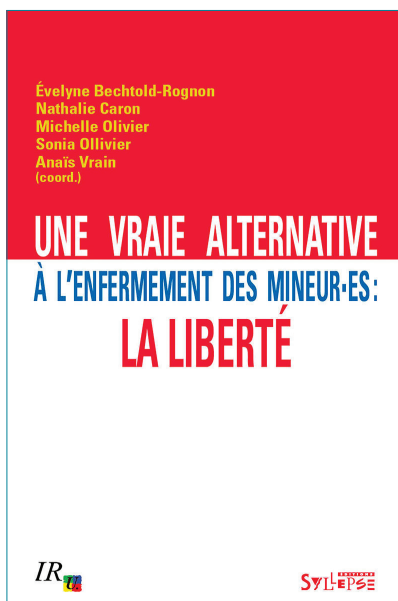
Si nous attendons désormais que les choses se concrétisent, une chose est sûre : c'est bien la mobilisation des personnels et du SNPES-PJJ/FSU à tous les niveaux qui aura permis de faire bouger les lignes !

Section Franche - Comté

## CONTRACTUEL-LES

Lors de l'audience du 31 juillet 2018 concernant la situation des psychologues contractuel.le.s, la DPJJ a répondu à notre revendication de rétablissement d'égalité des droits en matière salariale pour les Agents Non Titulaires. Ainsi, pour le même travail et en occupant les mêmes fonctions un.e contractuel.le perçoit une rémunération moindre qu'un.e titulaire ! Une telle inégalité de droit devenait un pur scandale ! Par une note en date du 23 juillet 2018 adressée aux DIR, l'administration donne des instructions concernant la « revalorisation de la part fixe des rémunérations » et d'une « autre part, une mesure de réévaluation triennale des rémunérations ». Cette revalorisation sera effective au 1er septembre ! Une incontestable bonne nouvelle pour nos collègues contractuels qui représentent un quart des agents en grand centre.

## COLLOQUE NATIONAL : LES ACTES PUBLIÉS !



Les textes présentés dans ce livre découlent des interventions du colloque « Une vraie alternative à l'enfermement des enfants : la liberté ! » organisé par le SNPES-PJJ, le Syndicat de la magistrature (SM), l'Observatoire international des prisons (OIP) et le Syndicat des avocats de France (SAF) avec le soutien de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), de DEI-France et de la FSU.

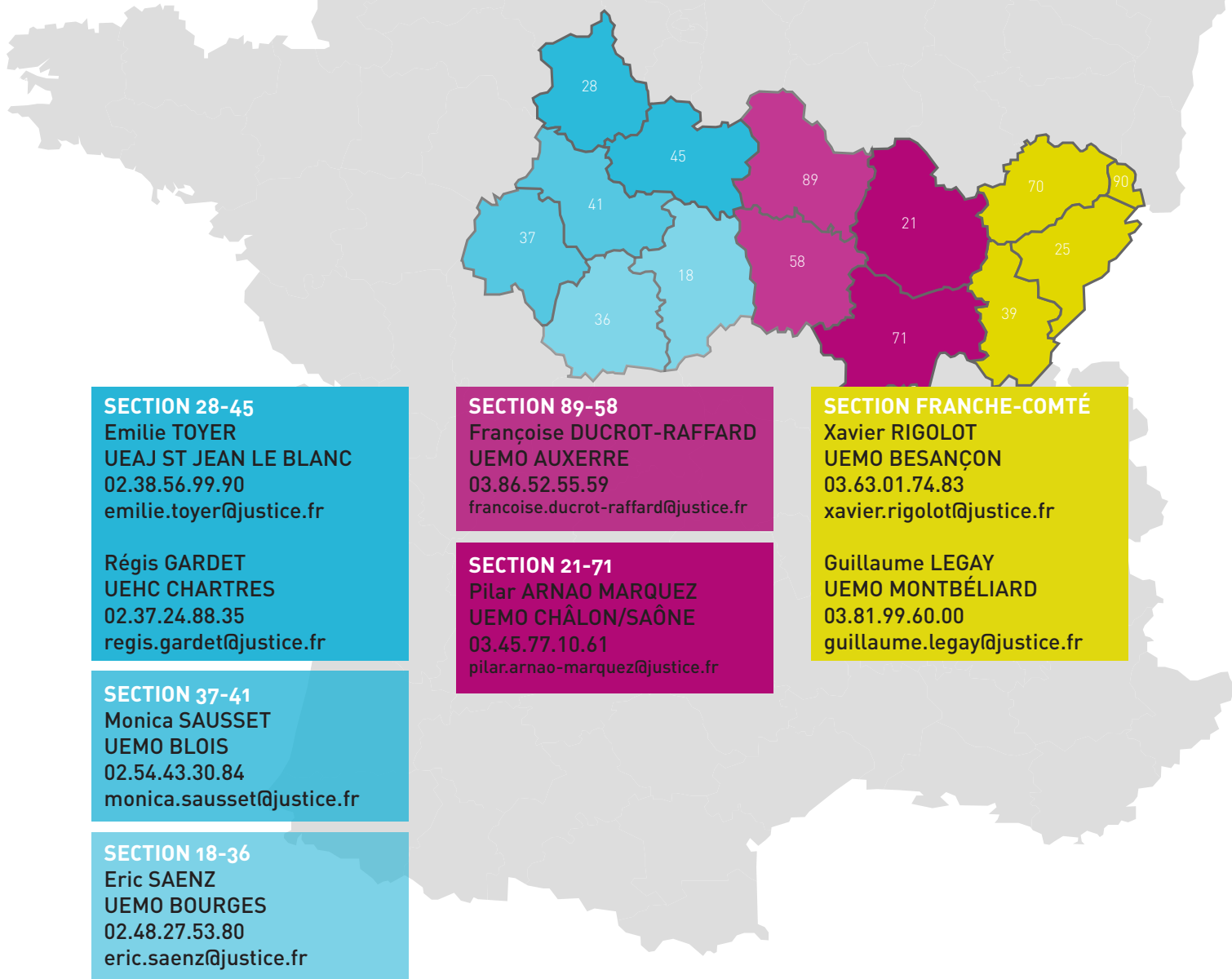
> Prix : 7€

> Pour vous procurer un ou plusieurs exemplaires des actes de ce colloque, il vous suffit de nous contacter par mail, en nous écrivant à l'adresse suivante :

[srcentre.bourgogne.snpespjjsu@gmail.com](mailto:srcentre.bourgogne.snpespjjsu@gmail.com)

Vous pouvez également vous adresser aux éditions Syllepse : [syllepse.net](http://syllepse.net)

# > TRANSFORMONS les préoccupations individuelles en MOBILISATIONS COLLECTIVES !



## > Secrétariat inter-régional Grand Centre

Philippe AYMARD  
UEMO DIJON  
secrétaire régional  
philippe.aymard@justice.fr  
03.80.42.02.75

Mathieu MOREAU  
UEMO BESANÇON  
secrétaire régional  
mathieu.moreau@justice.fr  
03.63.01.74.83

Émilie TOYER  
UEAJ ST JEAN LE BLANC  
secrétaire régionale adjointe  
emilie.toyer@justice.fr  
02.38.56.99.90

Pilar ARNAO MARQUEZ  
UEMO CHÂLON/SAÔNE  
secrétaire régionale adjointe  
pilar.arnao-marquez@justice.fr  
03.45.77.10.61

